



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion
Question écrite n° 82626

Texte de la question

Mme Josette Pons attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la revalorisation de l'aide aux postes dans les entreprises d'insertion. En effet, ces entreprises contribuent depuis 25 ans à la réinsertion durable ou à la formation qualifiante des personnes en très grande difficulté, auxquelles elles redonnent confiance et compétences, pour les amener à retrouver un emploi stable. Or, les entreprises de ce secteur exposent que le financement de l'État n'a pas été revalorisé depuis une dizaine d'année alors que le rapport qualité-prix de leur prestation d'insertion les place parmi les contributeurs les plus performants aux politiques de l'emploi, notamment en évitant des coûts d'indemnisation du chômage ou de solidarité importants, et en ramenant durablement les personnes exclues vers le monde du travail. En conséquence, elle souhaiterait connaître les dispositions qu'il entend prendre en faveur d'une revalorisation de l'aide au poste des salariés en entreprise d'insertion pour l'année 2011.

Texte de la réponse

La réunion de l'assemblée plénière du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAE) du 26 novembre 2009 a été l'occasion pour le secrétaire d'État chargé de l'emploi de rappeler la place essentielle de ce secteur pour les politiques de l'emploi. L'État y consacre des crédits budgétaires importants, qui ont été augmentés de plus de 60 % depuis 2005, notamment dans le cadre des mesures du plan de cohésion sociale puis du plan de relance de l'économie en 2009. Pour 2010, l'État a confirmé son soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE), prévoyant en loi de finances initiale plus de 207 millions d'euros de crédits pour le financement de l'aide aux postes dans les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaires d'insertion, le financement de l'aide à l'accompagnement dans les ateliers et chantiers d'insertion et associations intermédiaires, le financement du fonds départemental d'insertion. Dans la lignée de la feuille de route du Grenelle de l'insertion, le Gouvernement entend développer sa politique de soutien au secteur de l'IAE par la mise à l'étude d'une réforme des modalités de financement qui donne lieu à des expérimentations depuis février 2010. Les différents acteurs concernés sont convenus de la nécessité d'expertiser une « aide au poste modulable et encadrée » pour les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), en vue de proposer un système de financement à la fois plus dynamisant et simple à piloter, qui ne déséquilibre pas les structures et soit transparent. Un comité de pilotage national, auquel participent les représentants des SIAE, a retenu quatre critères à expérimenter, en lien avec les axes du projet d'insertion, comme base possible d'une modulation du financement des SIAE : les caractéristiques des publics accueillis ; l'effort d'insertion de la structure ; le secteur d'activité de la structure ; les spécificités du territoire d'intervention. Sur la base des résultats des expérimentations locales, des préconisations seront faites à l'été 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82626

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7153

Réponse publiée le : 27 juillet 2010, page 8332